

Saubraz, le 02.10.2024

RAPPORT
DE LA COMMISSION AD HOC
AU SUJET DU PRÉAVIS MUNICIPAL N°06/2024
RELATIF AU crédit de construction pour la transformation du collège

Au Conseil Général de Saubraz,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La Commission Ad Hoc, composée de Madame Sylvie Monney et Messieurs Ralph Sprunger, Didier Barbay, Bernard Arnoldi, Loïc Gilliéron, s'est réunie le 17.09.2024 ainsi que le 25.09.2024, afin d'étudier ce préavis hors point de vue financier.

Nous avons envoyé des questions à la Municipalité le 18.09.2024 et avons reçu les réponses le 23.09.2024.

Voici les éléments importants qu'on souhaite mettre à disposition des conseillers :

- Page 3
« Plus d'une centaine de familles sont sur la liste d'attente à Montherod » : combien exactement ?
Réponse : Il y a 104 familles sur la liste d'attente en juillet 2024 (preuve par email). Il s'agit des familles qui ont renouvelé dans les trois derniers mois leur inscription. Il faut savoir qu'il existe des familles qui oublient de renouveler et donc ne font pas partie des 104 familles.
- Page 7
Avez-vous des exemples de dérogations exceptionnelles ?
Réponse : Une dérogation exceptionnelle pourrait être faite pour un enterrement par exemple.

- Page 8

« Cette approbation pourrait ne pas être aussi favorable si le projet était axé sur des appartements » : Avez-vous des éléments/échanges sur lesquels fonder cette hypothèse ?

Réponse : Un courriel de la Direction générale des immeubles et du patrimoine, Division monuments et sites a été reçu. Il confirme cet élément du préavis.

De plus il nous semble essentiel d'éclaircir un élément et d'y partager l'avis de la commission Ad Hoc.

L'AEMA va quitter la grande structure qu'est l'AJEMA (34 communes) pour aller vers une structure plus locale qu'est l'ASSAGIE (12 communes). Ce changement nous semble favorable de par l'intérêt d'une structure locale d'avoir une crèche afin de résoudre le problème d'attente des familles de la région. De ce fait, les décisions futures qui se prendront sur l'existence de la crèche de Saubraz seront prises par des personnes connaissant parfaitement les tenants et aboutissants.

En conclusion, et au vu de ce qui précède, la commission Ad Hoc recommande au Conseil Général d'accepter le préavis tel que présenté.

Ralph Sprunger



Sylvie Monney



Didier Barbay



Bernard Arnoldi



Loïc Gilliéron

